

Pour vous abonner il faut être adhérent à l'association pour l'année 2019.

PAGE EN COURS DE CONSTRUCTION

Abonnement poulets 2019

Inscription : En cours

Durée : Janvier - Décembre 2019

Livraison : chalet

Dates : une fois par mois

Prix : € par poulet

La production des volailles:

Les volailles de souche « Cou nu », race rustique à croissance lente sont élevées dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique. L'alimentation est préparée à la ferme. Les volailles sont élevées dans des cabanes en bois accueillant de petites bandes de volailles, elles ont accès à un parcours herbeux et prochainement arboré.

Les volailles sont certifiées bio. Charles Monville abat et plume lui-même ses volailles. Il a construit un abattoir agréé sur le site de sa ferme. Cet abattoir est opérationnel depuis la fin 2011.

Charles cherche à produire des poulets à 1,9Kg de poids moyen (de gros poulets donc mais qui se conservent très bien congelés), dont le prix est calculé sur la base de 9,9€/Kg soit un poulet à 19€. En 2011 le poids moyen des poulets livrés a été de 2kg170g.

Lieu et horaires de distribution :

Les distributions ont lieu une fois par mois. **A compter du 29 août 2012, elles auront lieu le mercredi - et non plus le vendredi - de 19h00 à 20h15.**

Les lieux, dates et horaires peuvent changer pour des raisons d'organisation. Dans ce cas, si le changement pose un problème de force majeure à l'adhérent, celui-ci peut être remboursé.

Dates de distribution

Il est prévu 12 distributions dans l'année : une distribution par mois.

Les dates de distribution sont les suivantes :

Tri

Mois

dates

commentaires

1

1

20 Janvier

2

10 Fevrier

3

02 Mars

Pendant les vacances de février

2

4

13 Avril

5

16 Mai

Date avancée à cause du pont de l'ascension

6

1er Juin

3

7

29 Juin

8

29 Aout

9

19 Septembre

4

10

24 Octobre

11

14 Novembre

12

12 Décembre

Reports:

Les dates de distribution sont choisies en fonction du calendrier, des contraintes d'abattage, de conservation et de transport des volailles. Comme pour les légumes nous prévoyons la possibilité de report en été mais avec des contraintes plus fortes.

Les deux distributions d'été pourront être reportées : celle de Juillet uniquement vers Juin et celle d'Août vers Juillet. Les reports devront être connus avant la fin avril et se feront par le biais du site internet. Il ne sera pas possible de reporter plus de la moitié du volume d'une distribution et les reports ne devront pas occasionner une hausse de plus de 25% des distributions. Si à l'issue de la période de report, il y a trop de demandes un arbitrage se fera en concertation avec Charles et le bureau.

Quota :

- Minimum de 60 poulets
- Maximum de 100 poulets

Les volumes doivent être connus 3 mois avant la distribution et donc le quota devra être remplis fin Janvier. En cas d'abonnement insuffisant la date de démarrage sera reportée et les premières distributions annulées.

Prix et modalités de paiement :

- Le paiement s'effectue par chèque au moment de l'abonnement et couvre l'intégralité de la période d'engagement d'un an
- Les chèques sont rédigés à l'ordre du producteur soit « EARL Bomon »
- Deux possibilités existent pour le paiement : la périodicité annuelle (un seul chèque pour toute l'année) ou trimestrielle (4 chèques pour l'année). Attention les nouveaux adhérents ne

peuvent pas procéder à un paiement annuel !

- Les dates sur les chèques sont celles du début de la période de distribution. Le producteur encaisse le chèque au début de chaque période

le prix est de 19€ par poulet et l'abonnement se compte donc en nombre de poulets/mois (1,2, 3 ou plus poulets par mois). Les montants à payer sont donc :

- pour 1 poulet/mois 57€ par trimestre ou 228€ pour l'année
- pour 2 poulet/mois 114€ par trimestre ou 456€ pour l'année
- pour 3 poulet/mois 171€ par trimestre ou 684€ pour l'année
- pour 4 poulet/mois 228€ par trimestre ou 912€ pour l'année
- ...

Période d'engagement :

L'engagement couvre l'année 2012. Il ne peut être résilié que dans les cas suivants :

- à l'issue d'une période de découverte pour les nouveaux abonnés. Les adhérents dont c'est le premier abonnement bénéficient d'une période de découverte de 3 mois pleins (le mois de leur inscription n'est pas compté dans le cas d'un abonnement « prorata »). À l'issue de cette période, ils peuvent renoncer à leur abonnement sur simple information écrite (par mail ou courrier simple au responsable des abonnements). Leurs chèques leur seront rendus
 - en cas de force majeure (déménagement, par exemple)
 - en cas d'accord commun du bureau et de l'agriculteur (ou uniquement du bureau, si un remplaçant est trouvé)

Contrat d'abonnement :

La demande d'abonnement est soumise à la signature d'un contrat. Ce contrat reprend les points principaux de la présente page qui complète ce contrat. La transmission du dossier d'abonnement au bureau implique en effet l'acceptation des présentes modalités de l'abonnement 2012 présentées sur le site Web et communiquées par mail comme un avenant au contrat déjà signé.

Ce contrat est disponible en téléchargement ci dessous.

 [télécharger le contrat](#)

Modalité pratique d'abonnement :

gestion des abonnements poulets : Juliette Lakits, 26 rue Ledru Rollin, 92240 Malakoff
[Écrire à Juliette](#)

Pour vous abonner, vous devez être adhérent pour l'année 2012. Pour adhérer à l'association reportez vous à notre rubrique [Adhérer au Miam](#).

Lorsque vous êtes connecté sous le site avec le même identifiant que pour l'adhésion, vous avez la possibilité de demander à être abonné pour 2012 sur votre fiche. Il vous suffit de cliquer sur la croix verte de la distribution de votre choix.





Synthèse de votre compte

Vous vous appelez **lemiam** et votre prénom est **Manuel Ingrè à Miam**. [Je modifie ma fiche](#)
Votre adresse email est **webmaster@miam.org**
Vous habitez au **Miam Guy Moquet à Malakoff**.
On peut vous joindre au **010203045566** ou sur votre mobile au **060708091011**.
Vous nous avez donné les coordonnées d'une deuxième personne. Elle s'appelle **lemiam miam**.
On peut la joindre par mail à l'adresse **miam@miam.org**
On peut la joindre par téléphone au **0605045392**.
Vous avez laissé un commentaire pour le bureau: **Présentation pour le site Internet**.
Vous avez accepté que votre adresse soit publiée dans le cadre du voisinage.

Adhésion

Vous n'êtes pas adhérent pour la période courante (2009). Faire une demande d'adhésion.
Votre adhésion pour la période (2010) n'a pas encore été validée par le bureau. Avez-vous payé votre cotisation ?

Abonnements disponibles

Année	Legumes	Legumes	Legumes
2009 - Legumes le Mardi au chatelet	EARL les plaisirs du jardin	Legumes	
2009 - Les legumes à Guy moquet le vendredi	EARL les plaisirs du jardin	Legumes	
2010 - Legumes le Mardi au chatelet	EARL les plaisirs du jardin	Legumes	
2010 - Legumes le Vendredi à guy Moquet	EARL les plaisirs du jardin	Legumes	

Il vous faut ensuite indiquer le nombre de poulets pour lesquels vous souhaitez être abonné. Vous recevrez ensuite un mail avec un lien vous permettant de confirmer cette demande

d'adhésion.

Vous devez ensuite envoyer à Juliette :

- un exemplaire du contrat d'abonnement rempli et signé.
- les chèques correspondants à votre abonnement. Les chèques doivent être remplis signés et libellés correctement à l'ordre du producteur.

Ces éléments peuvent être :

- remis par courrier à Juliette

Vous devez prendre soin de nous communiquer votre nom ou votre identifiant de connexion sur le site avec votre abonnement. C'est la seule solution pour nous d'être sûr de vous retrouver.

Le chèque d'adhésion peut être joint simplement à l'abonnement.